Fiche de résultat de test antigénique de la Covid-19

Données démographiques et de contact du patient :

Nom de naissance: BLANCHET

Prénoms: MYRIAM

Date de naissance: 04/04/2001

Adresse postale: 7 RUE ELIE VERNET 38000 GRENOBLE FR

Numéro de téléphone mobile: 0698963678

Courriel:

Données concernant la réalisation du test :

Nom du professionnel: CAPERAN Prenom du professionnel: Agnès

Profession: Médecin

Identifiant (RPPS ou ADELI): RPPS_10002996626 Date et heure de prélèvement: 08/12/2021 09:05

Je soussigné Agnès CAPERAN certifie que MYRIAM BLANCHET né(e) le 04/04/2001 a bénéficié "SARS-CoV-2 Test Antigénique (code 94558-4)" dont le résultat s'est avéré :

POSITIF

Ci-contre votre Certificat COVID numérique UE de test positif à présenter lors d'un contrôle du PASS SANITAIRE.

Merci de privilégier la présentation d'une version imprimée de ce document. Important : une photo ou capture d'écran ne sera pas valide.

Tout savoir sur le Pass Sanitaire et ses conditions de validité : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire

En cas de résultat positif, vous devez respecter un isolement de 10 jours à compter des premiers symptômes ou bien, en l'absence de symptômes, de la date de prélèvement du test positif. Le pass sanitaire ne doit pas être utilisé pendant cette période. Contactez rapidement votre médecin traitant (si vous n'en avez pas, vous pouvez appeler le 0 800 130 000 - service et appel gratuit - pour être orienté vers un professionnel de santé). L'Assurance Maladie va vous adresser un SMS avec un lien pour vous aider à préparer la liste des personnes avec qui vous avez été en contact rapproché ces derniers jours, ainsi que leurs coordonnées. Vous serez ensuite contacté par un agent de l'Assurance Maladie.

Dans le cadre de la stratégie de freinage de la propagation des variantes du Sars-Cov2, vous êtes invité à réaliser dans les meilleurs délais un test RT-PCR de criblage qui permettra d'identifier si vous êtes porteur d'une variante afin de renforcer les mesures pour limiter la propagation de cette souche.

En cas de résultat négatif, soyez prudent, vous êtes tout de même susceptible d'être porteur du virus en faible quantité, non encore détectable. Vous pouvez donc transmettre le virus à d'autres personnes. Continuez à respecter scrupuleusement les gestes et mesures barrières pour ne pas mettre en danger votre entourage et notamment les personnes les plus vulnérables. Téléchargez l'application mobile "TousAntiCovid" pour être alerté et alerter les autres en cas d'exposition à la Covid-19. trouver les demières informations concernant la diffusion de l'épidémie et faire d'autres démarches comme l'édition d'attestations dématérialisées. La mobilisation collective est l'outil de lutte le plus efficace contre l'épidémie. Dans tous les cas, vous trouverez des conseils personnalisés sur le site https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr/.

Si vous devez vous faire tester à nouveau ou si vous souhaitez orienter vos proches vers un lieu de dépistage, trouvez les lieux à côté de chez vous sur la carte https://sante.fr/recherche/trouver/DepistageCovid. Sur Dépistage Covid vous pourrez trouver les temps d'attente aux lieux de dépistage indiqués par les utilisateurs et contribuer vous-même à donner votre ressenti.

COVG2/108 Date de péremption :

Marque et référence du test : Signification de lot : Ce test ne constitue qu'une orientation diagnostique. Après avoir été informé, le patient a donné son accord pour la réalisation de ce test.

Tampon et/ou signature du professionnel :

Date:

22/12/12021

E arrêt Condorcet) Tél. 04 76 865 900 Ouvert 7j/7 de 8h à 24h

Me déclarer positif dans TousAnticovid →

« Les données vous concernant collectées dans le cadre du présent examen biologique, en lien avec l'épidémie du Covid-19, sont enregistrées dans le système d'information national dénommé SI-DEP, mis en œuvre par la Direction générale de la santé du ministère chargé des solidarités et de la santé, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de son décret d'application. Ce traitement d'intérêt public a pour finalité de centraliser les résultats des examens de dépistage Covid-19 en vue de leur réutilisation à des fins d'enquête sanitaire, de surveillance épidémiologique et de recherche via la plateforme des données de santé. Pour plus d'information sur ce traitement et vos droits : consultez le site du ministère des solidantés et de la santé via la plateforme des domines de sante. Pour plus d'information sur le la santé (https://solidantes-sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies). Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation, voire opposition), nous vous (https://solidantes-sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies). Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation, voire opposition), nous vous (https://solidantes-sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies). Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation, voire opposition), nous vous (https://solidantes-sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies). (https://solidarites-salite.gov/ministerrelites/solidarités et de la santé (DGS) - Ministère des solidarités et de la santé - 14 avenue invitons à contacter l'adresse postale 'Référent en protection des données - Direction Générale de la Santé (DGS) - Ministère des solidarités et de la santé - 14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP' ou l'adresse électronique sidep-rapd@sante.gouy.fr »